l@ lettre de l'UGICT
Lettre électronique hebdomadaire de l'Union Générale des Ingenieurs, Cadres et Techniciens CGT

Semaine du 9 au 15 juillet 2007 n° 179

Sommaire

- **Décompte des salariés :** le Conseil d'État annule une ordonnance Villepin
- **Marché du travail :** chantier de moderniation à marche forcée
- **Grève à la Mgen :** contre un transfert d'activités des sections départementales
- **Éducation nationale :** le renforcement de l'autonomie pédagogique inquiéte
- **Université :** des Assises offensives
- **Étudiants :** revalorisation des bourses
- **Statut du stagiaire :** Génération Précaire reçu au ministère du Travail
- **Amiante :** les inspecteurs du travail ne veulent pas porter le chapeau
- **Fonction publique :** Santini annonce trois conférences pour la rentrée
- **Hôpitaux :** les crédits du public épongent le dérapage du privé
- **Retraites complémentaires :** les régimes terminent 2006 en excédent
- **Sécu :** le gouvernement présente la note aux assurés
- **Médicaments génériques :** la France se rapproche de ses voisins européens
- **Lu dans *Les Échos* du 27/06/2007 :** mobilité internationale des cadres : l'Igas veut simplifier les procédures sociales
- **Confédération européenne des syndicats :** le réchauffement climatique menace l'emploi dans l'Union
- **Union européenne :** pour un salaire minimum partout

Édito

Contrat nouvelles embauches Encore une claque devant la justice

Sale temps pour Dominique de Villepin. Été pourri pour l'ancien Premier ministre. Pas seulement sur le terrain judiciaire où notre flamboyant poète pourrait se voir reprocher par la justice d'avoir joué les Pieds Nickelés pour déstabiliser Nicolas Sarkozy. Les perquisitions opérées par les deux juges ont un peu éclipsé deux camouflets survenus dans les mêmes heures. En effet, c'est aussi l'héritage social de Villepin qui part en quenouilles, avec le jugement de la Cour d'appel de Paris intervenu jeudi qui estime que le Cne contrevient aux conventions internationales sur le droit du travail. Par ailleurs, dans une autre affaire, le Conseil d'État a annulé vendredi 6 juillet une ordonnance du gouvernement Villepin qui excluait l'ensemble des nouveaux salariés de moins de 26 ans du décompte des effectifs d'une entreprise (voir ci-après). Ce n'est pas encore l'abrogation du Cne réclamée par les syndicats, mais la 18e chambre de la Cour d'appel ne laisse comme recours judiciaire au gouvernement qu'un éventuel pourvoi en cassation, tandis que l'Organisation Internationale du Travail devra dire cet automne si le Cne est conforme ou non au droit international. Dans son arrêt, la cour constate que « *durant une période de deux années, le Cne prive le salarié de l'essentiel de ses droits en matière de licenciement* ». Il lui incombe notamment de prouver le caractère abusif de son licenciement. « *Cette régression, qui va à l'encontre des principes fondamentaux du droit du travail dégagés par la jurisprudence et reconnus par la loi, prive les salariés des garanties d'exercice de leur droit au travail* », estime la cour. Au final, on ne peut considérer « *que le délai de deux années (...) soit raisonnable* » au regard de la convention 158 de l'Oit, conclut la cour. « *Aucune législation de pays européens, comparables à la France, n'a retenu un délai aussi long durant lequel les salariés sont privés de leurs droits fondamentaux en matière de rupture du contrat de travail* », remarque-t-elle. Pour la Cgt, la position est constante, le Cne « *doit être abrogé* ». « *Tous les contrats de travail en Cne actuellement en cours doivent être transformés en Cdi classique. Plus largement, ce jugement raisonne comme un avertissement à tous ceux* » qui « *seraient tentés de réformer le contrat de travail à partir de caractéristiques calquées sur le Cne* ». Pour les salariés les plus qualifiés, pour les jeunes diplômés, ces deux décisions judiciaires sont de bonnes nouvelles, car elles montrent qu'il est possible, grâce à l'action syndicale de porter des coups à de mauvaises lois imposées contre le corps social. Elles sont aussi un point d'appui pour revendiquer de nouvelles garanties. Syndicats de salariés et d'étudiants s'étaient promis de faire la peau au Cne après avoir fait enterrer le Cpe, encore quelques arrêts comme celui-ci et ce sera chose faite.

Décompte des salariés
Le Conseil d'État annule une ordonnance Villepin

À la demande des confédérations syndicales (Cgt, Cfdt, Fo, Cfe-Cgc, Cftc), le Conseil d'État a annulé vendredi 6 juillet une ordonnance du gouvernement Villepin qui excluait l'ensemble des nouveaux salariés de moins de 26 ans du décompte des effectifs d'une entreprise. En août 2005, « *afin de favoriser l'embauche par les entreprises de salariés âgés de moins de 26 ans* », le gouvernement de Dominique de Villepin avait décidé qu'ils ne seraient plus pris en compte dans le calcul des seuils sociaux dans les entreprises (à 10, 20 ou 50 salariés), qui créent des obligations en matière financière et de représentativité.

Marché du travail
Chantier de modernisation à marche forcée

Syndicats et patronat ont décidé mercredi 4 juillet de mener leur négociation sur la « *modernisation du marché du travail* » en quatre chapitres et à compter de septembre, tandis que le gouvernement les presse de mettre des propositions sur la table fin 2007. Réunis au siège du Medef, les représentants des syndicats (Cgt, Cfdt, Fo, Cftc, Cfe-Cgc) et du patronat (Medef, Cgpme, Upa) ont décidé d'une méthode transversale de négociation permettant d'aborder le contrat de travail, l'assurance chômage ou la formation. Pour la Cgt, Maryse Dumas, secrétaire confédérale, a souligné que « *l'enjeu est différent, voire opposé, pour les syndicats et le patronat* », les premiers voulant « *des droits nouveaux pour les salariés* » et le second « *faciliter les conditions de licenciement* ». Mais « *le patronat sait que si les syndicats n'acceptent pas d'avancer dans son sens, le gouvernement sera à son écoute et fera une loi. Face à un front uni Medef-gouvernement, il y a besoin d'un front uni syndical* », a-t-elle insisté.

Grève à la Mgen
Contre un transfert d'activités des sections départementales

Les salariés des sections départementales de la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (Mgen) ont observé vendredi 6 juillet une grève à l'appel de la Cgt, Snap-Unsa, Cfdt, Fo, Cgc, Sud suivie par 80 % des 2 500 salariés concernés. Le mouvement s'oppose au transfert des activités de gestion des sections vers huit centres de traitement nationaux. Le plan, qui nécessite une mutation de nombreux salariés, s'apparente à un plan social, car si les salariés refusent leur mutation d'une section départementale vers un centre national, ils seront licenciés.

Éducation nationale
Le renforcement de l'autonomie pédagogique inquiète

Dans la lettre de mission remise au ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, Nicolas Sarkozy demande de donner « *à tous les établissements plus de souplesse et d'autonomie, en particulier dans le domaine budgétaire, pour leur permettre de mettre en oeuvre, sous le contrôle (...) de l'autorité académique, un projet pédagogique qui leur soit propre* ». Le président s'est prononcé pour un renforcement de l'autonomie pédagogique des collèges et lycées mais les syndicats craignent qu'ajoutée à la suppression de la carte scolaire, cette orientation ne conduise à une « *mise en concurrence* » des établissements.

Université
Des Assises offensives

Le lancement des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'est tenu le 2 juillet à la Sorbonne, réunissant trois cents personnes. Ces Assises se sont déroulées après le rejet du socle du projet de loi sur l'université, par le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le 22 juin dernier. Loin de revendiquer un statu quo (voir les deux précédentes éditions de l@ Lettre de l'Ugict), la Cgt a formulé des propositions pour une réforme ambitieuse. Une dynamique de construction est en cours et la Cgt entend contribuer avec l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire à l'élaboration d'une vraie réforme. Les débats qui ont eu lieu durant toute cette journée réaffirment qu'une réforme ne peut être prédéterminée par une loi sur l'autonomie et la gouvernance imposée dans la précipitation. La Cgt inscrit son action dans un processus qui intègre à la fois l'opposition au projet de loi gouvernemental, les exigences immédiates pour réussir la rentrée universitaire (collectif budgétaire) et la poursuite d'une construction collective d'une transformation progressiste de l'université. C'est ainsi qu'elle s'engage à construire l'unité la plus large dans les mobilisations et la déclinaison locale des Assises. Dans l'immédiat, le gouvernement doit entendre la communauté universitaire et abandonner son projet de loi.

Consultez le nouveau blog de l'Ugict :
http://aveniruniversite.blogspirit.com

Étudiants
Revalorisation des bourses

Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a indiqué jeudi 5 juillet que les bourses universitaires vont être revalorisées à hauteur de 2,5 % pour la rentrée 2007 au lieu de 1,5 % prévu initialement, afin de « *rattraper la baisse de pouvoir d'achat des étudiants* ». L'Unef s'est félicitée de cette hausse qui « *met fin à six ans de baisse du pouvoir d'achat étudiant* », conséquence de 5 ans d'augmentation des bourses « *inférieure à l'inflation* ». « *Cette augmentation ne peut toutefois pas se substituer à des aides d'urgence pour les étudiants à la rentrée et à la mise en place d'un collectif budgétaire* », a prévenu le syndicat.

Statut du stagiaire
Génération-Précaire reçu au ministère du Travail

Le collectif Génération-Précaire, qui a organisé plusieurs manifestations ces deux dernières années pour réclamer un statut et une rémunération des stagiaires, devait être reçu au ministère du Travail lundi 9 juillet en présence d'un représentant du ministère de l'Enseignement supérieur. Le ministre du Travail Xavier Bertrand a indiqué fin mai qu'il allait bâtir « *un statut pour les stagiaires* » pour éviter qu'ils ne fassent « *le boulot d'un salarié, mais sans couverture ni rémunération* », se disant « *pas certain* » que les chartes existantes soient bien appliquées. Le précédent gouvernement avait signé, en avril 2006, une charte des stages en entreprise qui devait permettre de « *sécuriser* » le secteur mais qui avait été qualifiée de « *cache-misère* » par Génération-Précaire. Le collectif demande l'inscription du stagiaire dans le Code du travail, une rémunération minimale et progressive ou encore un quota maximal de 10 % de stagiaires par entreprise.

Amiante
Les inspecteurs du travail ne veulent pas porter le chapeau

Des agents de la Direction générale du travail (Dgt) ont été interrogés et des services régionaux et départementaux du travail perquisitionnés, en Île-de-France, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Lorraine, Alsace, Nord-Pas-de-Calais sur leur éventuelle responsabilité pénale après l'exposition à l'amiante de salariés. La Cgt dénonce « *l'absence de soutien* » de la hiérarchie à ces agents. La Cgt rappelle « *que dès l'origine ce sont les inspecteurs du travail qui ont alerté le pouvoir politique des dangers des fibres d'amiante et que ce n'est que par leur action que l'interdiction d'emploi de ces matériaux a été édictée* ». Elle demande, dans une « *lettre ouverte* » au ministre du Travail, d'être reçue par le ministre « *dans les délais les plus courts* ».

Fonction publique
Santini annonce trois conférences pour la rentrée

Le secrétaire d'État à la fonction publique, André Santini a fait savoir jeudi 5 juillet que trois conférences sur la fonction publique seront organisées par le gouvernement, avec les syndicats, à partir de la rentrée. Elles porteront sur les valeurs, le dialogue social, et les métiers et performances de la fonction publique. À l'issue des trois conférences, le gouvernement proposera « *une grande réforme de la fonction publique* », qui visera à « *repenser l'organisation de la fonction publique pour qu'elle soit plus efficace* ».

Hôpitaux
Les crédits du public épongent le dérapage du privé

La Fédération hospitalière de France a réagi au rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale pour 2006. Celui-ci fait apparaître que les crédits destinés aux établissements publics ont été de 190 millions d'euros inférieurs à l'Ondam (Objectif national des dépenses d'Assurance-maladie fixé par le Parlement dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale). Le même rapport indique que les dépenses relatives aux cliniques privées (établissements commerciaux) ont été de 170 millions d'euros supérieures aux objectifs initiaux. La Fhf « *rappelle que depuis 2005 les hôpitaux et les cliniques étant financés par une enveloppe unique établissements de santé, toute diminution des dépenses d'un secteur (public ou privé) s'effectue au profit de l'autre secteur. Les hôpitaux publics ayant eu une progression de leur activité conforme aux prévisions, il apparaît donc de manière évidente qu'en 2006 un transfert des crédits normalement destinés au secteur hospitalier public s'est opéré au profit des cliniques commerciales qui, elles, ont vu leur activité déraper.* »

Retraites complémentaires
Les régimes terminent 2006 en excédent

Selon les chiffres publiés jeudi par les deux régimes de retraites complémentaires des salariés et des cadres, les deux régimes du privé Arrco et Agirc ont enregistré des résultats excédentaires pour l'exercice 2006. Ces résultats tiennent pour partie à des produits et transferts financiers. L'Arrco a dégagé un résultat global excédentaire de 5,01 milliards d'euros en 2006, « *de même niveau que celui de 2005* », qui était de 4,96 milliards d'euros. De son côté l'Agirc a dégagé en 2006 un résultat global excédentaire de 1,6 milliard d'euros, « *en hausse par rapport à l'exercice précédent* », souligne un communiqué, après 1,12 milliard en 2005. Le « *résultat technique* » du régime est néanmoins négatif, avec un déficit technique de 251 millions d'euros pour 2006, inférieur au déficit technique de 461 millions en 2005. « *Selon les prévisions, en 2007 et 2008, la croissance des charges serait supérieure à celle des ressources* », ajoute le communiqué, et donc « *le déficit technique se creuserait dès 2007* ». « *Ces prévisions, à réglementation constante, sont en ligne avec les perspectives de long terme du régime de retraite des cadres : le résultat global continuerait à se dégrader, sous l'effet d'une croissance des charges supérieures à celle des ressources* », indique-t-il.

Sécu
Le gouvernement présente la note aux assurés

Le gouvernement, confronté à une très nette dégradation des comptes de la « *Sécu* » en 2007, a présenté mercredi un plan de redressement de 1,225 milliard d'euros d'économies en année pleine, prévoyant des baisses de remboursements pour les assurés sans médecin traitant. Le plan de redressement, présenté par les ministres de la Santé, Roselyne Bachelot et des Comptes publics, Eric Woerth, prévoit des économies de 417 millions d'euros dès cette année. Les assurés seront mis à contribution à hauteur de 350 millions sur un an, avec des baisses de remboursement ciblées et un déplafonnement du forfait d'un euro par jour sur les actes médicaux. « *Ces mesures devraient entrer en vigueur au dernier trimestre de 2007* », a précisé Mme Bachelot. La Cgt s'est dit « *préoccupée par l'aggravation importante du déficit prévisionnel 2007 de la Sécurité sociale* » et elle estime que les mesures mises en place par le gouvernement « *ne peuvent que la fragiliser* ». La Cgt rappelle qu'elle « *milite pour une réforme du financement de la contribution des employeurs au financement de la Sécurité sociale, tenant compte de la part des salaires dans la valeur ajoutée et des comportements d'emploi des entreprises. […] Car les difficultés de financement de la Sécurité sociale tiennent d'abord à la faiblesse de la croissance économique, qui elle-même s'explique fondamentalement par la faiblesse de l'emploi et des salaires* ».

Médicaments génériques
La France se rapproche de ses voisins européens

La France serait sur le point de combler son retard dans l'utilisation de médicaments génériques par rapport à ses voisins européens. Selon les derniers chiffres de l'Assurance-maladie, notre pays afficherait un « *taux de pénétration* » de 74,5 %, en hausse de 4,5 points par rapport à 2006. Le développement des génériques a permis à l'Assurance-maladie de réaliser un milliard d'euros d'économie l'an dernier. Et le gouvernement a annoncé, mercredi 4 juillet, la généralisation du dispositif « *Tiers payant contre génériques* » à l'ensemble du territoire. Ce dispositif, expérimenté dans 22 départements, consiste à priver de tiers payant (dispense d'avance de frais) les assurés qui refusent de se voir délivrer des génériques à la place des médicaments princeps.

Lu dans *Les Échos* du 27/06/2007
Mobilité internationale des cadres : l'Igas veut simplifier les procédures sociales

L'Inspection générale des affaires sociales vient de rendre un rapport sur la mobilité internationale des cadres afin d'arbitrer le différend entre Total et la Sécurité sociale. Cette dernière accusait le pétrolier « *d'évasion sociale* » pour avoir placé sous le régime Suisse des salariés helvètes venus travailler en France. Pour remédier à ce genre de situation, l'Igas préconise la signature d'accords bilatéraux avec les pays d'origine des salariés. De nombreux accords de ce type ont déjà été signés avec la Suisse et l'Igas plaide pour que ce modèle soit étendu, « *notamment aux pays émergents d'Asie et d'Amérique latine* » . L'Igas donne partiellement raison aux entreprises en admettant la trop grande complexité et l'incertitude des législations existantes. En effet, le code de la Sécurité sociale, le Code du travail et le code de l'Immigration entrent en contradiction les uns avec les autres. L'Igas prône également la simplification des procédures par la mise en place d'un guichet unique sur cette question. Ces positions de l'Igas pourraient séduire le gouvernement, à l'heure où Nicolas Sarkozy souhaite donner corps à la notion d'immigration choisie.

Confédération européenne des syndicats
Le réchauffement climatique menace l'emploi dans l'Union

Dans une étude des cabinets d'expertises Syndex et Istas publiée mercredi 4 juillet, la Confédération européenne des syndicats (Ces) met en garde contre le réchauffement climatique qui menace « *un nombre important d'emplois* » dans l'Union européenne (Ue), notamment dans les zones rurales du Sud ou dans les régions de montagne, même si d'autres emplois seront créés dans les filières économes en énergie. Les secteurs agriculture, tourisme, finances et assurances, infrastructures et énergie seront touchés, avec des suppressions, mais aussi des créations d'emplois. L'étude avance toutefois qu'une réduction d'émissions de CO^2 de 40 % pourrait entraîner des créations nettes d'emplois, « *de l'ordre de 1,5%* », dans les secteurs concernés. Pour la Ces, Joël Decaillon a appelé l'Ue à mettre en place des « *programmes de transition pour l'emploi* » dotés de « *financements additionnels européens* » pour « *anticiper, maîtriser et gérer les mutations sociales* » entraînées par ces changements. La Ces veut que les partenaires sociaux européens « *soient représentés dans le groupe consultatif européen sur l'adaptation au changement climatique* », a-t-il ajouté.

Union européenne
Pour un salaire minimum partout

Le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Joaquin Almunia a plaidé pour un salaire minimum légal dans chacun des 27 pays de l'Union Européenne, dans un entretien à l'hebdomadaire allemand *Die Zeit* paru le 4 juillet. « *Il serait juste que nous, au niveau de l'Ue, obligions chaque pays membre à fixer un salaire minimum propre* », indique le commissaire européen. Actuellement, 20 des 27 pays de l'Ue disposent d'un minimum garanti par la loi. « *Nous discutons depuis longtemps sur la pertinence d'avoir ou non un salaire minimum en Europe* », a-t-il ajouté, mais de nombreux pays sont contre l'idée « *que l'Ue fixe des standards sociaux minimum* ».